



ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL

SIEGE SOCIAL : 18 RUE DE LA HALLE 54200 TOUL

SIREN : 379 872 286

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 mars 2026

CABINET VRM AUDIT
Représenté par Ghislain HERY
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Écart N / N-1	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	€	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	38 994	17 911	21 083	13 116	7 967	61%
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	total 1	38 994	17 911	21 083	13 116	7 967	61%
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	85 716		85 716	83 545	2171	3%
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	886		886	2 299	-1 413	-61%
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	145 096		145 096	132 737	12 359	9%
	Charges constatées d'avance (2)	865		865	2 185	-1 320	-60%
	total 2	232 563		232 563	220 766	11 796	5%
COMPTE DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	271 556	17 911	253 646	233 881	19 765	8%



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Écart N / N-1	
		Net	Net	€	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
	Report à nouveau	2 746	11 493	-8 747	-76%
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-3 085	-8 747	5 662	65%
	Situation nette (sous total)	-339	2 746	-3 085	-112%
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	total 1	-339	2 746	-3 085	112%
FONDS DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	780	1 221	-441	-36%
	Fonds dédiés				
	total 2	780	1 221	-441	-36%
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	18 101	18 101	0	
	total 3	18 101	18 101	0	0%
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 200	2 015	185	9%
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	17 564	11 178	6 386	57%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	23 535	22 300	1 235	6%
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	191 805	176 321	15 484	9%
	total 4	235 104	211 814	23 290	11%
	Ecarts de conversion passif (V)				
	total general (1+2+3+4+5)	253 646	233 881	19 765	8%



COMPTE DE RESULTAT

	exercice N 31/12/2025 12	exercice N-1 31/12/2024 12	ecart N / N-1	
	Net	Net	€	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services	2 594	4 139	-1 545	-37%
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	303 032	304 046	-1 014	0%
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	180 962	187 445	-6 483	-3%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	16 831	4 000	12 831	321%
Dons manuels Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Legs, donations et assurance vis				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	27 845	-27 845	-100%
Utilisations des fonds dédiés	441	441		
Autres produits	2 736	2 001	735	27%
Total I	506 596	529 916	-23 320	-5%
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	102 428	109 838	-7 410	-7%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	7 674	10 053	-2 379	-24%
Salaires et traitements	322 306	336 118	-13 812	-4%
Charges sociales	76 478	82 725	-6 247	-8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	894	673	221	33%
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	918	334	584	175%
Total II	510 699	539 741	-29 042	-5%
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-4 102	-9 825	5 723	-58%



COMPTE DE RESULTAT (suite)

Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 018	1 079	-61	-6%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 018	1 079	-61	-6%
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 018	1 079	-61	-6%
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-3 085	-8 747	5 662	65%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	507 614	530 995	-23 381	-5%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	510 699	539 741	-29 042	-6%
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-3 084	-8 746	5 662	65%

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modèle de l'entité (Art 431-2 d'ANC 2018-06)

Objet social de l'entité : l'association a pour but de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs de qualité pour tous, la promotion de l'égalité des chances et la diversité, l'épanouissement personnel et l'autonomie.

Nature et périmètres des activités réalisées :

- École de musique, arts plastiques, théâtre, danses, sports et langues
- Projets culturels au service des habitants, en lien étroit avec les acteurs et les écoles du territoire
- Manifestations, concerts, spectacles

La MJC touche près de 1 400 personnes par semaine issues pour moitié de la Ville de Toul et pour moitié du Pays Terres de Lorraine.

Description des moyens mis en œuvre : l'association est essentiellement financée par la Ville de Toul, le Conseil départemental 54 et la Communauté de Communes terres toulouses pour son fonctionnement ; par l'État, la caisse d'allocation familiale et la région pour ses projets.

Un ajustement des provisions retraite pour les salariés nés après 1968 a été fait en 2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, des règlements ANC 2018-06 et ANC 2022-06, relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions
Installations techniques Matériel et outillage	27 530		8 861
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 603		
Total général	30 133		8 861

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Régulation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Installations techniques Matériel et outillage		0	36 391	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		0	2 603	
Total général		0	38 994	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Diminution reprise	Montant fin de l'exercice
Installations techniques Matériel et outillage	14 414	894		15 308
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 603			2603
Total général	17 911	894		18 805



Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	11 493			- 8 747	2 746
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 747	8 747	-3 084		-3 084
Situation nette					2 746
TOTAL I	2 746	8747	-3 084	- 8 747	338-



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont RBST		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	1 221	1 221	441			780	
INSTRUMENTS ASSO OAE	1 221	1 221	441			780	
TOTAL	1 221	1 221	441			780	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

État des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires Autres provisions pour risques et charges	18 101				18 101
TOTAL	18 101				18 101
TOTAL GENERAL	18 101				18 101
Dont dotations et reprises d'exploitation					

État des échéances des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances clients	85 716	85 716	
Débiteurs divers	886	886	
Charges constatées d'avance	865	865	
TOTAL	87 467	87 467	

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2200	2200		
Personnel et comptes rattachés	14 336	14 336		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 227	3 227		
Autres dettes	23 534	23 534		
Produits constatés d'avance	191 805	191 805		
TOTAL	235 645	235 645		

Évaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entrée, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	886
Total	886

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 200
Dettes fiscales et sociales	17 563
Autres dettes	23 534
Total	43 297

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	865
Total	865
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	191 805
Total	191 805

Engagements financiers et autres informations

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement à la retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée pour cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pension et indemnités assimilées de départ à la retraite			18 101